

# NOTRE COURRIER

Journal d'Assurance

Vol. I.

QUÉBEC, FÉVRIER 1896

No. 1

F. S. LEMIEUX, Communes, Ottawa, Ont.



L'HON. L.-P. PELLETIER, M.P.P., SECRÉTAIRE PROVINCIAL

## NOTRE COURRIER

Revue publiée dans les intérêts de la Compagnie d'Assurance sur la Vie

"THE MANUFACTURERS,"  
et de la Compagnie

THE MANUFACTURERS GUARANTEE AND  
ACCIDENT. TORONTO.

THE MANUFACTURERS LIFE ASSURANCE CO,  
PROPRIÉTAIRE.

65, RUE ST-PIERRE, QUÉBEC.

QUÉBEC, FÉVRIER, 1896.

## PROSPECTUS

Sous les auspices de la "Manufacturers Life Ins. Co.", nous commençons aujourd'hui la publication d'une revue en langue française, exclusivement dans les intérêts des compagnies d'assurances sur la vie et les accidents.

Il ne s'agit pas ici d'une vaine réclame et d'un simple appel au patronage public en faveur d'une compagnie de préférence à une autre compagnie; nous comprenons autrement notre devoir et la mission que nous avons à remplir.

Hélas! combien de familles sont tout-à-coup jetées sur le pavé, après avoir connu un certain degré d'aisance, par suite de l'imprévoyance ou de la négligence de leur chef! Grâce aux facilités vraiment étonnantes que leur offraient les compagnies d'assurances, ces chefs de famille auraient pu assu-

rer l'avenir d'être qui leur étaient chers et s'épargner à eux-mêmes sur le lit de mort bien des angoisses.

Faire comprendre à tous ceux qui n'ont pas d'héritage à laisser à leurs enfants qu'il est un moyen facile, même pour les personnes dont le revenu n'est pas très-élevé, d'assurer leur avenir; aux riches qu'ils ne sont pas à l'abri d'un revers de fortune; à tout le public enfin que les compagnies d'assurance jouent un rôle vraiment philanthropique parmi nous, tel sera le but de tous nos efforts.

Notre travail sera donc plutôt à l'avantage des assurés qu'à celui des compagnies.

Nous osons compter que notre revue sera accueillie avec faveur, et que l'on appréciera les motifs qui nous guident, et surtout nous tenons à déclarer que notre existence est le résultat de la libéralité bien connue de la "Manufacturers Life Ins. Co.," institution absolument canadienne dont le siège principal est à Toronto. Si nous valons quelque chose dans l'avenir, c'est à cette compagnie que nous le devons.

Il existe déjà des publications de ce genre en langue anglaise; mais nous arrivons certainement les premiers en langue française. Nous n'en doutons pas, les Canadiens-Français seront sensibles à cette

marque de courtoisie de la part de la "Manufacturers Life Ins. Co.," d'autant plus sensibles, qu'ils n'ont pas été gâtés sous ce rapport par les autres institutions.

## BIOGRAPHIE

L'Honorable LOUIS PHILIPPE PELLETIER, M. P. P., Québec, Que. est né à Trois-Pistoles, comté de Témiscouata, P. Q. Ses études commencées au collège de Sainte-Anne, ont été complétées à l'Université Laval, à Québec. Admis au barreau en 1880, il a épousé Melle. Adèle Lelièvre le 11 janvier 1883.

A l'âge de 24 ans et après deux années seulement de pratique comme avocat, M. Pelletier se vit confier l'importante charge de substitut du Procureur-Général pour la Province de Québec. Il remplit ces difficiles fonctions avec une si grande habileté qu'il attirât bientôt l'attention de l'électorat. Après avoir été président du "Club Cartier", une association conservatrice à Québec, il fut élu président de l'Association Nationale Conservatrice de la Province de Québec. Appelé en 1888 à siéger au Conseil Législatif, il donna sa démission en 1889 pour se porter candidat dans le comté de Dorchester, où il fut élu par acclamation. Bien que conser-

vateur il supporta l'administration Mercier.

Aux élections générales de 1890, M. Pelletier se porta de nouveau candidat dans le même comté et l'emporta sur son adversaire, M. Bernier, par une majorité de 955 voix. Peu après, il dut se séparer de M. Mercier. Finalement, M. Mercier fut démis par le Lieutenant-Gouverneur, et un gouvernement conservateur fut formé, gouvernement dont M. Pelletier forme partie, ayant été assermenté comme Secrétaire Provincial le 22 décembre 1891. Aux élections générales qui suivirent, l'honorable Secrétaire Provincial fut réélu par une majorité de 1400 voix sur son adversaire qui n'obtint qu'à peu près un sixième des votes.

A l'Université Laval, M. Pelletier a remporté la médaille d'or du Gouverneur-Général, le Marquis de Lorne, une pièce d'or solide d'une valeur de \$300.00, offerte par le Gouverneur-Général au meilleur élève de l'Université.

Le jeune et brillant Secrétaire Provincial est l'un des plus habiles avocats du Barreau de Québec; il est le chef de la société légale "Pelletier & Fiset," un bureau d'avocat très connu et cité parmi les meilleurs.

Aujourd'hui le nom de l'honorable M. Pelletier est couramment

mentionné comme celui d'un des chefs probables du parti conservateur et dernièrement il a été invité à entrer dans le Ministère Fédéral et à devenir l'un des membres du Conseil Privé de Sa Majesté pour le Canada. Il est probable cependant qu'il déclinera cette offre séduisante et qu'il préférera demeurer à Québec, où il peut s'occuper de ses affaires professionnelles qui lui sont plus profitables que la politique.

M. Pelletier est un des nombreux assurés de la MANUFACTURERS' LIFE et de plus un de ses amis sincères.

### Prévoyance est mère de sureté!

— Ainsi vous condamnez ceux qui prennent une assurance sur leur vie?

— Absolument, et je vous jure que personne ne sera forcé de désirer ma mort! . . .

— Et vous, Gustave, quel est votre avis là-dessus?

Cette question était adressée à un jeune homme à l'allure distinguée, au front intelligent, par deux de ses amis qui, tous trois, dégustaient un verre de vin dans un des fumoirs du Château Frontenac, à Québec.

Gustave, qui n'avait encore pris aucune part à la discussion de ses amis, releva la tête après avoir réfléchi quelques instants:

— Mes amis, dit-il, voulez-vous me permettre de vous répondre par le récit d'une aventure dont j'ai été l'humble héros?

— Bravo! va pour l'histoire, répartirent en chœur ses deux amis.

On ralluma les cigares et Gustave commença en ces termes:

« Vous connaissez tous les deux ma passion pour la chasse au gros gibier; mais ce que vous ne savez pas en votre qualité de montréalais, c'est qu'il existe à quelques vingt milles d'ici la huitième merveille du monde connue sous le nom de "Sept Chutes" de la rivière Ste-Anne, comté de Montmorency.

A l'embouchure de cette rivière on rencontre une première cascade. Plus loin, à une demi-heure de marche, trois chutes, encadrées dans un paysage des plus agrestes charment votre regard. La troisième, en amont, est la plus considérable et la plus remarquable surtout. Les eaux de la rivière coulent entre deux murailles à pic taillées dans le roc vif, assez élevées et si rapprochées que l'on peut sauter de l'une à l'autre. La quatrième vous tourne et le vertige s'empara de vous en regardant couler quelques instants, avec la rapidité d'un torrent ces eaux blanches d'écumaison. Encore plus loin, une lieue en amont, trois chutes plus considérables, forment le complément des sept chutes de la rivière Ste-Anne.

" Pour l'intelligence des faits qui vont suivre, ces quelques explications seront suffisantes.

" A la fin de mars 1890, j'avais planté ma tente en cet endroit pour y faire la chasse au caribou. Un bon matin, le vieux Jacques — un guide bien connu des chasseurs — était parti sur mes ordres pour faire une battue dans les bois de St-Joachim, avec l'entente que je le rejoindrais dans la matinée. Jacques ne m'avait pas caché ses inquiétudes en me quittant, attendant qu'il fallait traverser la rivière sur une glace déjà jaunie par le dégel du printemps et que du reste je pouvais m'égarer dans les bois ; mais je lui fermai la bouche en lui disant que ma résolution était prise et que d'ailleurs quinze jours de battue dans ces bois m'avaient familiarisé avec les moindres sentiers.

" Vers dix heures, je côtoyais l'éveur les murailles de granit de la rivière, quand tout-à-coup certains craquements à mes côtés attirèrent mon attention. Ce furent d'abord des crépitements semblables à une fusillade de guerre, puis le bruit grandit, s'enfla peu à peu, déjà dans la gorge, et le long de la muraille, les roulements s'accroissaient et prenaient des proportions terrifiantes. Je compris alors que j'avais en face de moi la débâcle et que j'étais probablement du ! .....

" En ce moment, le bruit s'était centuplé. On eût dit le heurt de cent tonnerres. Dans l'intervalle des détonations, qui ressemblaient aux décharges de canons, on percevait des mugissements étranges. Tout-à-coup, le vacarme brutal s'éleva jusqu'au paroxysme et je vis tourbillonner des monceaux de glaces rompues qui se formaient en colonnes et se tassaient à mesure, avançant dans le sens de la rivière, menaçantes, terribles ! Je compris alors tout le péril. Par malheur, je me trouvais en ce moment sur un sentier étroit, près des murailles, dans l'impossibilité de fuir. Les glaces se heurtèrent bientôt à une roche bizarre qui surplombait la muraille de droite et une partie de cette masse tourbillonnante se précipita dans l'abîme. J'entendis quelque chose de semblable à un hurlement sinistre, inouï, sans nom ! Puis il y eût un instant de silence solennel, tel qu'il n'aurait pas été plus profond si la terre eût été réduite en poussière : ce qui restait de la débâcle venait de s'arrêter sur les murailles et d'obstruer le canal de la rivière.

" En portant mes regards en amont, j'aperçois de nouveaux monceaux de glaces isolées qui semblent s'attirer les uns vers les autres, se réunissant et centuplant ainsi l'effroyable fléau. Alors je me

sens saisi par le vertige. L'abîme qui est devant moi m'attire. L'idée me vient que je vais être horriblement broyé et que ma mort sera précédée de tortures affreuses.

— Pourquoi résister ? pensai-je, je suis perdu ! . . .

“ Dans une seconde, tout mon passé défila devant mes yeux épouvantés, tous ceux que j'aimais se présentèrent à mon cœur et à mon esprit, et le remords entra dans mon âme. Je vis mon épouse adorée et mes deux chérubins chéris dans un état voisin de la misère par mon imprévoyance fatale. Les économies que j'aurais pu faire n'auraient pas été sans doute suffisantes pour assurer leur avenir ; mais combien de moyens avais-je à ma disposition pour leur venir en aide, si je l'avais voulu ! Mon salaire n'était-il pas assez élevé, par exemple, pour payer une forte prime sur une assurance de vie ? Du fond du cœur, je demandai pardon à mes êtres chéris et je me préparai à mourir.

“ A l'instant même en effet, de nouveaux monceaux de glace arrivent et passent si près, que je suis renversé par l'air déplacé. J'ai vu la mort prête à me saisir, mais il me reste une minute de répit. Le gros de la débacle n'est pas encore là. Je me relève, j'ose même regarder en face l'ennemi qui va m'em-

porter. Tout est confusion devant moi. Mais c'est maintenant à chaque seconde que passent à mes côtés d'énormes banquettes qui se brisent sur les murailles, balaient celles déjà amoncelées et tombent avec fracas dans la chute. Que je sois touché seulement et je suis perdu ! J'entends retentir en même temps à mes côtés des hurlements affreux comme on dit qu'il s'en échappe du fond de l'enfer. Il me semble que toutes les forces désagrégées de la nature s'abattent sur moi pour m'engloutir. Cette fois, la terreur m'envahit tout entier et je m'y abandonne. Mes bras, mes mains, mes lèvres s'agitent en un tremblement convulsif. Encore un peu et mes jambes sans force se déroberont sous le poids de mon corps. J'envoie une dernière pensée à tous ceux que j'aime ; je donne mon cœur et je recommande mon âme à Dieu. C'en est fait, la mort est-là. Un cri suprême s'échappe instinctivement de mes lèvres, je me cache le visage de mes mains pour ne pas voir arriver la mort et . . . je me sens saisir avec une force surhumaine et emporté !

“ J'ouvre les yeux et j'aperçois que la glace qui m'emporte va passer près de la branche d'un arbre qui pend de la muraille. Je la saisis au passage et après mille efforts je me hisse dans une anfractuosit

du rocher où je suis à l'abri pour le moment.

« Cependant la débacle continuait et faisait rage. Mille troncs d'arbres, blocs de glace, monceaux de neige se détachent de la rivière, tombent, rebondissent, s'écrasent se heurtent, se renouvellent et sillonnent rageusement la rivière. Chaque seconde est accompagnée d'un coup sourd et d'un déchirement effroyable. Le bruit, qui paraissait arriver à son paroxysme, grandit, grandit toujours. Le précipice est là sous mes yeux; mais bientôt une dernière masse de glaçons vient de se précipiter dans l'abîme et il ne reste plus bientôt au-dessous de moi que les eaux bouillonnantes de la cataracte.

« Sauvé de la débacle, mais comment sortir de ma position? Je vous ai dit que la muraille était taillée à pic et que l'on ne pouvait par conséquent m'apercevoir de la rive. Comment grimper sur ce rocher sans un secours prompt et efficace? Ce secours viendra-t-il? S'il ne vient pas, ce sont des souffrances sans nom, le froid, la faim, le désespoir, une mort des plus affreuses?....

« J'avais bien à ma ceinture une corne, espèce de conque dont se servent les chasseurs pour s'appeler; mais mes cris seront-ils entendus, à supposer qu'il passe un

être humain dans les environs? J'essayai cependant de ces appels précaires, et pendant une heure, je criai de minute en minute. Tout-à-coup j'entendis les faibles échos d'un coup de fusil et les cris d'une voix humaine. Je réunis toutes les forces de mes poumons dans un suprême appel.... Quelques instants après, mon nom, prononcé d'une voix de stentor me fit relever la tête et j'aperçus la bonne figure de mon vieux guide qui, de ses mains robustes, me déroulait une corde.... J'étais sauvé!.....

.....  
.....  
— La morale à tirer, mon cher Gustave? fit l'un de ses amis.

— La morale à tirer? reprit le narrateur, la voici: le surlendemain, je me présentais aux bureaux de la "Manufacturers Life" où je prenais une assurance de \$25,000 sur ma vie!

— Et vous, mon cher Adolphe, serez-vous toujours sceptique à l'endroit des assurances sur la vie?

— Dame! Gustave vous a des réponses si *empoignantes*, que je le prie de me donner l'adresse de sa compagnie d'assurance!

MONTMORENCY.

Décembre 1895.

### Un conseil aux dames

Il est une chose bien étrange. c'est que souvent la femme empêche son mari d'assurer sa vie.

La lecture de la narration suivante, dont les détails sont de la plus haute authenticité, sera sans aucun doute utile à plusieurs pauvres mères de famille et les sauvera de la misère, elles et leurs enfants.

Un jour, un cultivateur très à l'aise s'était adressé à la compagnie d'assurance sur la vie "The Manufacturers Life" pour s'assurer au montant de \$8,000. Il se préparait à donner son chèque en paiement de la prime, quand arriva sa femme qui, animée de bonnes intentions sans aucun doute, l'empêcha de mettre à exécution son projet alléguant "qu'elle pouvait placer cet argent plus avantageusement, dans tous les cas que ça ne pressait pas, qu'il pourrait s'assurer plus tard."

"Quelques mois après, nous disait le narrateur, je passai à cet endroit avec l'agent de la compagnie, lors que je m'arrêtai à contempler un des plus jolies fermes que j'aie vues. Nous nous arrêtâmes afin d'examiner cette propriété attentivement. J'en étais tout enthousiasmé. "Ti rappelles-tu, me dit mon ami, ce que je te racontais il y a quelque

mois, comment une femme avait empêché son mari de s'assurer pour \$8,000? Eh! bien, après ma mésaventure, il me donna rendez-vous à la ville pour le mercredi suivant. Le mercredi arrivé, sa voiture à la porte, il se disposait à y monter, quand, se sentant indisposé, il remit la partie à l'après-dîner. L'après-midi arriva, mais n'étant pas mieux, il remit son voyage au jeudi suivant. Le jeudi il était pire. Le vendredi il fit appeler le médecin et le vendredi suivant nous avions la douleur de le porter en terre. Sa femme était affligée par la douleur; elle comprenait alors qu'elle avait été la cause de sa ruine complète et de celle de ses petits enfants. La ferme était hypothéquée au montant de \$5,000 avec vente à rémérer, quand son mari avait voulu s'assurer. La pauvre femme a été forcée de quitter cette belle demeure et maintenant des étrangers en ont la jouissance. Cette pauvre déshéritée regrette amèrement et regrettera le reste de ses jours, la superstition qui est la cause de tous ses malheurs."

Jeunes filles! ou plutôt, parents de jeunes filles, ne permettez jamais à votre enfant de se marier sans que son futur soit capable de lui présenter une police d'assurance sur la vie pour un montant qui le place à l'abri de la misère. S'il n'est

pas assurable, votre fille ne doit pas se marier avec la certitude de rester veuve avant longtemps. S'il est assurable et qu'il ne croit pas qu'elle mérite la protection d'une bonne police d'assurance sur sa vie, alors il n'est pas digne d'une épouse fidèle et dévouée.

La meilleure police d'assurance est celle que donne la "Manufacturers." Demandez à l'agent de votre localité d'aller vous voir ou allez-y vous-même.

Palais archiépiscopal,  
OTTAWA, 14 janvier 1896.

A. E. BRADBURY, ECR.

Gérant du district de la  
Manufacturers Life Ins. Co.

Cher Monsieur,

J'accuse réception du chèque No. 0113, de la "Manufacturers Life Ins. Co." pour la somme de \$5,000 en paiement du montant de la police No. 12,376 dont cette corporation est la bénéficiaire sur la vie de feu Amédée Bédard (Fère de la Doctrine Chrétienne).

La diligence avec laquelle vous avez fait droit à cette réclamation me justifie de recommander votre compagnie à toutes les personnes qui auraient l'intention de patroniser les compagnie d'assurance sur la vie, attendu qu'elle a le rare avantage d'être de pure essence canadienne, ayant un bureau de directeurs composé des financiers les plus éminents du Dominion.

Votre dévoué,

C. O. ROUTHIEB, V. G.

Administrateur de la corporation  
épiscopale catholique d'Ottawa.

**Il seradoublement assuré dans  
l'avenir**

—  
CULLODEN,  
Jamaïque, 26 août 1895.

A. FOURNIER, ECR.  
Kingston.

Cher Monsieur.

Tous mes remerciements pour la promptitude avec laquelle vous avez réglé ma réclamation au montant de £6, à la suite d'un accident dont j'ai été la victime le 30 juin dernier. Je vais doubler ma prime à la fin du terme courant et je vais user de toute mon influence pour engager mes connaissances à se joindre à nous.

Avec considération

—  
votre dévoué

D. J. DAVIS.

**HEUREUSE FÉCONDITÉ**

—  
Nos confrères de l'ouest ont annoncé, il y a quelque temps, avec grand fracas et comme une chose extraordinaire — tout en y mêlant un grain d'incrédulité — le fait qu'une femme de Toronto avait donné le jour à trois enfants du même coup.

Si ces mêmes confrères connaissent mieux et plus l'heureuse fécondité de nos femmes de la province de Québec, ils s'étonneraient moins et surtout ne douteraient pas; car le même fait est assez commun parmi nous.

Il est à notre connaissance personnelle que dans une paroisse près de Québec, le même cas s'est présenté deux fois dans quinze jours l'année dernière. A Trois-Rivières, nous avons vu baptiser le *vingt-neuvième* enfants du même père et de la même mère ; et tout le monde ici se rappelle encore cette femme héroïque du comté de Kamouraska, dont le nom peut être facilement retrouvé, qui donnait le jour à son *trente-septième* enfant, et dans l'histoire de laquelle on comptait nous ne savons plus combien de "coups de deux," de "coups de trois."

Napoléon Ier, à une question de Mme de Staël qui lui demandait quelle était la première femme de son temps, répondit :

— Madame, c'est celle qui a eu le plus d'enfants!...

Il est à présumer que si la femme de Kamouraska eût vécu dans l'entourage du grand homme, un bronze redirait aux générations futures son heureuse fécondité.

Le cas n'en est pas moins extraordinaire, et nous le signalons à l'attention de notre brillant confrère du *Monthly*.

La joie et l'honneur d'une telle postérité sont assombris cependant par l'appréhension de l'avenir. On n'est pas riche le plus souvent, et si le chef venait à manquer, qui

donnerait la pâture à cette belle nichée ?

La "Manufacturers Life," comme une bonne mère, une mère prévoyante, vous offre généreusement le moyen de chasser ces pensées chagrines et importunes, au moyen d'une police d'assurance sans condition, soit sur les habitudes de vie, soit sur le genre de mort, police qui, pour aucune cause, ne peut être confisquée. Il n'en coûte que quelques sous par jour, tant les conditions sont libérales.

Le public saura apprécier sans aucun doute ces louables efforts de la compagnie pour rencontrer tous les besoins de la vie. Il y trouvera la fin des craintes dans l'avenir, une source de consolations pour les affligés et pour tous profit et sécurité.

Empressez-vous de vous adresser à un des agents de la compagnie pour renseignements à ce sujet.

—o—o—

### Une lettre digne d'attention

Chers messieurs,

Je vous suis très-reconnaissant pour la façon honorable avec laquelle vous m'avez traité en ma qualité d'héritier d'une police d'assurance sur la vie de mon fils Théodore, dans votre compagnie. Il n'existait aucune preuve positive qu'il s'était noyé, quoique toute ma

famille, mes voisins et moi-même soyons convaincus que nous ne le verrons plus.

Je désire aussi adresser mes remerciements à M. Paton, de Halifax, pour la diligence avec laquelle il a amené un règlement satisfaisant de cette réclamation Aussitôt qu'il a eu en sa possession un décharge de cette police, il s'est empressé de me faire parvenir le chèque de mille piastres, plein montant de cette police.

Je vous assure, messieurs, que s'il était possible que Théodore revint plein de vie au milieu de nous, ce serait avec la joie la plus grande qu'il serait reçu, et je m'empresse-rais de vous retourner votre argent avec les intérêts composés; mais hélas! le pauvre enfant repose à une grande profondeur dans sa tombe humide!

Nous avons la consolation qu'il est mort dans l'espérance bénie et que la mer lui a donné la mort dans toute la plénitude de sa foi; nous croyons qu'il aura une résurrection glorieuse.

En terminant, je me fais un devoir de recominader chaudement votre compagnie et je ferai tout en mon pouvoir, dans la mesure de mon humble influence, pour travailler dans ses intérêts.

Votre compagnie est bien notée dans cette isle pour la manière honorable dont vous acquittez en entier toutes légitimes réclamations.

Votre respectueux,

DAVID CARR

Stanhope, I. P. E.,

20 septembre 1895.

Reading Pen., Montego Bay, P. O.,  
11 septembre 1895.

A. FOURNIER, ECR., agent,  
*Manufacturers Accident Co.*,  
Kingston.

Cher Monsieur,

Votre lettre du 3 courant reçue contenant un chèque de £19-5-0 d. en paiement de ma réclamation pour accident à ma vue. La manière prompte avec laquelle vous faites les affaires recommande votre compagnie au public et je désire ici en faire une mention spéciale en ce qui me concerne.

—  
Votre dévoué,

N. T. NOAD.

P. S. — Ci-inclus mon reçu.

—  
**UNE PENSION POUR LA VIE**  
**Pour les hommes, pour les femmes**

—  
Les polices dites "de pension viagère" de la "Manufacturers Life" assurent **UNE RENTE POUR LA VIE** de \$100 à \$10,000 par année à tout âge après 45 ans.

*Il n'est requis aucun examen médical.*

Si la mort survient avant que la pension soit payable, toutes les sommes payées par vous à la compagnie sont remboursées à vos héritiers.

*Vous ne perdez rien, d'une façon comme de l'autre.*

C'est le moyen le plus facile, le moins dispendieux, le plus simple et le plus convenable de vous pourvoir pour vos vieux jours.

*Les taux sont les mêmes pour les hommes que pour les femmes.  
Pas d'examen médical requis.*

**Demande d'une police dite de  
"pension viagère."**

A la "Manufacturers Life Insurance Co."

Bureau principal, Toronto, Canada.

Je ..... (nom au long).....  
de ..... (adresse du bureau de  
poste au long).....  
comté de ..... province de .....  
occupation ..... par le présent  
demande une police de pension viagère,  
me garantissant une pension de .....  
dollars, à commencer à l'âge de .....  
prime ..... payable pendant .....  
années de la date de cette police. Et je  
déclare par la présente que je suis né à .....  
(l'endroit) ..... comté de .....  
province de .... le ... 18.. et que mon  
âge, au prochain anniversaire de ma  
naissance est ... ans.

Daté ce ..... jour de ..... 18..

Signature .....

Expédiez cette demande avec le montant  
de la prime, au bureau ou à .....

**Il serait à propos d'attirer votre  
attention sur les polices contre les  
accidents émises par cette compagnie.  
Vous trouverez de plus amples**

détails à la fin de ces pages. Ces polices vous assurent une indemnité libérale dans une classe d'accidents qui vous arrivent tous les jours et auxquels vous êtes en droit de vous attendre, quelquefois avec les conséquences les plus sérieuses.

Si vous ne désirez pas vous assurer pour un montant aussi élevé que \$10,000, la compagnie vous donnera une police pour un moindre montant à des taux proportionnés, ainsi qu'il suit: Pour une prime de \$5,00 par année, l'assurance et l'indemnité seront le cinquième des montants mentionnés, et ainsi de suite jusqu'à la limite de \$10,000 pour une prime de \$25 par année.

Midland, 28 janvier 1896.

"Manufacturers, Guarantee and Accident Ins. Co.," Toronto

Chers Messieurs,

Daignez accepter mes remerciements les plus empressés pour l'envoi d'un chèque payable à moi-même, indemnité sur un accident dont feu mon mari, H. T. Switzer a été la victime.

Ci-inclus pièce justificative signée et attestée.

Votre dévouée,

ANNIE SWITZER.

N. B.—La mort est survenue suite de la fracture d'un bras et de l'empoisonnement du sang, cause réelle de la mort.

### Une aide dans la vieillesse.

La "Manufacturers Life Insurance Company," qui tient toujours le haut du pavé quand il s'agit de servir le public, vient d'inaugurer un nouveau système d'assurance sur lequel nous ne pouvons trop attirer l'attention de nos lecteurs. Ce genre d'assurance sur la vie est de nature à créer toute une révolution dans cette branche d'affaires et nous le voyons tout de suite atteindre à la plus grande popularité.

A Dieu ne plaise que nous venions ici chercher noise aux systèmes d'assurances sur la vie suivis jusqu'à ce jour ; car les nombreuses lettres que nous publions dans ce numéro — lettres qui prouvent la grande libéralité dans les affaires de la "Manufacturers Life" — viendraient donner le démenti à tout ce que nous pourrions avancer de contraire à ces systèmes.

Mais, d'un autre côté, n'en est-il pas moins vrai qu'il existe une masse de personnes — c'est probablement le plus grand nombre — qu'une légère infirmité, une maladie chronique, peu grave quelquefois, prive de l'avantage de prendre une police d'assurance sur la vie ?

Celui qui écrit ces lignes en a lui-même été la victime, et combien de

fois, en jetant un regard sombre sur les têtes blondes qui l'entourent, sur celle qui partage sa vie, ne s'est-il pas demandé avec angoisse ce qu'il adviendrait de ces chérubins chéris, de cette épouse adorée si Dieu l'appelait prématurément à lui ! Combien de fois aussi ne s'est-il pas demandé quel serait son sort sur ses vieux jours, si sa position reste dans un état précaire ou si ses enfants — seul espoir dans l'avenir — lui étaient ravis, ou encore s'ils ne devenaient jamais en état de le soutenir !

Eh ! bien, plus de ces craintes qui deviennent chimériques à celui qui veut épargner quelques sous et qui possède le véritable esprit de prévoyance et d'économie. A celle-là, la "Manufacturers Life Ins. Co" vient généreusement tendre la main et en agissant ainsi, elle prend rang parmi les bienfaiteurs de l'humanité.

En inaugurant le système de polices dite de "Pension viagère," la "Manufacturers Life" fournit au plus pauvre, l'avantage de mettre ses vieux jours à l'abri de la misère et de la mendicité !

Il existe bien déjà le système des annuités ; mais il a le désavantage de nécessiter le paiement de sommes considérables, ce que l'on a cherché surtout à éviter dans le système que nous préconisons. Un exemple fera mieux voir que toutes les dé-

monstrations la vérité de notre assertion.

L'achat d'une annuité de \$500 par année, devenant payable à l'âge de 60 ans coûtera près de \$5000 (exactement d'après les taux exigés par toutes les compagnies, \$4,875.00). Dans les mêmes conditions, c'est-à-dire conditions d'âge, de capital, etc., il n'en coûtera, pour s'assurer une pension viagère par le nouveau système de la "Manufacturers Life Co" moins que la moitié de cette somme. Pas besoin d'ajouter que ce montant est repartie en un certain nombre de termes annuels qui en rendent le paiement nullement onéreux.

A l'âge de 25 ans, le paiement annuel, pour s'assurer une pension viagère à l'âge de 60 ans, n'est que de \$69.00.

La compagnie a tout prévu pour rendre ce système avantageux et à la portée de tout le monde. Ainsi pas besoin d'examen médical, cette pierre d'achoppement contre laquelle viennent se heurter un si grand nombre de personnes. Aucun risque de perdre son argent, attendu que la compagnie s'engage à rembourser aux héritiers d'un détenteur de police, si celui-ci meurt avant le terme fixé pour le paiement de sa rente viagère, tout le montant des primes payées.

Il peut arriver qu'un assuré se trouve dans l'impossibilité de payer

une prime par suite d'embarras financiers. Dans ce cas, la compagnie vient à son aide en lui prêtant, sur ce qu'il a déjà payé, l'argent nécessaire. Il y a plus encore : si le porteur de la police se voit totalement incapable de payer, non-seulement cette prime annuelle, mais encore toutes les primes qui viendront dues dans l'avenir, alors la compagnie le dédommagera libéralement, s'il a à son actif deux primes entièrement acquittées.

Pour l'information du public, nous donnons le montant exact, tel qu'il est indiqué dans la police :

A la fin de la deuxième année, un tiers du montant total des primes payées ;

Après 3 ans, la moitié ;

Après 4 ans, les deux tiers ;

De la 5e année à la 10e année, les trois quarts ;

De la fin de la 10e année, toutes les primes payées après la première année.

Dès que la rente viagère devient payable, si le porteur d'une police préfère toucher une somme déterminée en un seul montant, à certaines conditions, au lieu d'une pension, la compagnie s'engage à faire droit à son désir d'une façon libérale. Qu'on en juge : Dans le cas d'une rente viagère de \$500 que nous signalions tout à l'heure, la compagnie donnerait, par ex-

ample, un montant en espèces de \$4,888.15, si le bénéficiaire le préférerait. Ce montant est plus considérable que celui qui pourrait être réalisée par une police ordinaire.

Que l'on remarque bien que, dans le système de dotation, aux mêmes conditions d'âge, une prime de \$69.00 par année ne réaliserait pas un montant de \$3,000.

Bon nombre de personnes qui n'ont pas les assurances ordinaires en haute estime, vont se reconcilier et ne manqueront pas de priser beaucoup ce moyen de se pourvoir contre la vieillesse. Beaucoup d'autres qui ont déjà une assurance sur la vie seront heureuses d'augmenter par ce système, leur avoir.

Nul doute qu'il sera également populaire auprès des femmes, spécialement parmi celles qui ne dépendent que d'elles-mêmes. Dans la plupart des compagnies, les femmes sont tenues de payer une prime extraordinaire pour obtenir une police d'assurance, et bien souvent après mille embarras ; ici pas n'est besoin de prime additionnelle ni de conditions extraordinaires de quelque nature que ce soit.

Il nous semble inutile de présenter de nouveaux arguments en faveur du système de pensions viagères. A la simple lecture de cet article, tout le monde en comprendra les rares avantages, et nous

ne craignons pas de répéter qu'en notre âme et conscience, nous croyons ce système appelé à rendre des services inappréciables, et dans le présent, et dans l'avenir.

Si cependant quelques-uns de nos lecteurs désiraient connaître de plus amples détails — détails qui ont pu nous échapper dans le court espace mis à notre disposition — il leur sera facile de se procurer toutes les informations nécessaires sur le fonctionnement des polices de pension viagère en s'adressant, soit par lettre ou autrement, au bureau principal ou aux agents de la compagnie.

B. R. Hamilton & Co.

Neepawa, Man., 12 déc. 1895.

E. Macdonald, Ecr., gérant de la  
"Manufacturers Life," Winnipeg

Cher monsieur,

J'ai reçu avec le plus grand plaisir votre lettre d'avis m'annonçant que le dividende sur ma police No. 6,498, réduit ma prime de \$8.20 pour les cinq années à venir. Le résultat est très satisfaisant et me démontre le soin que la compagnie apporte à son administration et à ses placements.

Souhaitant à la compagnie des succès de toutes sortes.

Je demeure votre très dévoué,

B. R. HAMILTON.

## NOTRE COURRIER

REVUE PUBLIÉE DANS LES INTÉRÊTS DE LA  
COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

"THE MANUFACTURERS"  
ET DE LA COMPAGNIE

THE MANUFACTURERS GUARANTEE AND  
ACCIDENT. TORONTO.

THE MANUFACTURERS LIFE INSURANCE CO.  
PROPRIÉTAIRE

65, RUE ST-PIERRE, QUÉBEC.

QUÉBEC, FÉVRIER, 1896.

**NEUVIÈME ASSEMBLÉE  
ANNUELLE**

DE LA

"Manufacturers Life Insurance  
Company."

*Les dix millions d'assurances en force atteints. — On présente à M. Gooderham son portrait à l'huile. — Rapport de D. Parks Fackler sur les succès de la compagnie.*

La neuvième assemblée annuelle de la "Manufacturers Life Insurance Company" a eu lieu au bureau principal de la compagnie, Toronto, jeudi le 23 de janvier. Parmi les personnes présentes, on remarquait: MM. Geo. Gooderham, président; S. F. McKinnon, premier vice-président; échevin J. D. Roland, Montréal; H. Lowndes, Samuel May, C. D. Warren, John Flett, Robert Crean, T. G. Blackstock, John F. Ellis, R. L. Patterson, A. E. Gooderham, W. H. Hol-

land, Dr. James, F. W. Ross et J. K. McCutcheon, Toronto; W. A. McLean, H. A. B. Calvert et Rev. M. Torrance, Guelph; A. E. Bradbury, Ottawa; Jas. A. Russell, Chatham; Chas. Riordan, Merritton; Sherman E. Townsend.

Le président, M. Gooderham, fut appelé au fauteuil et le gérant-général, M. J. F. Junkin, agissait comme secrétaire. Le rapport suivant a été présenté:

Les directeurs de la "Manufacturers Life Insurance Company" sont très heureux de rencontrer encore les actionnaires et les porteurs de polices de la compagnie, et de leur soumettre un état des affaires de la compagnie pour l'année finissant le 31 décembre 1895.

Durant l'année, il a été reçu 1,941 applications, représentant un montant d'assurance de \$3,275,712, une augmentation de \$350,205 sur l'année 1894; et de ces applications, 1791 ont été acceptées et des polices émises au montant de \$3,000,327, une augmentation de \$304,572. Les polices écrites et émises, et le gain en assurance en force, qui forme maintenant un montant de \$645,021, une augmentation de \$1,089,721, présentent aussi non-seulement un excédant considérable sur les prévisions des affaires de l'année; mais l'augmentation dans toutes les branches, assurée dans

un temps où les autres compagnies étaient moins favorisées, est la plus forte indication du haut prestige que la compagnie possède partout dans l'extension de ses affaires, et le meilleur argument possible en faveur de la conduite éminemment satisfaisante dans les affaires de la compagnie, soit dans sa méthode, soit dans son administration.

Le revenu provenant des primes pour l'année est de \$332,018.94, une augmentation sur l'année 1894 de \$54,360.88; le revenu de l'intérêt a été de \$39,245.53, une augmentation de \$10,187.96, donnant ainsi 19.58 par cent d'augmentation sur le revenu des primes; et 35.06 par cent sur le revenu de l'intérêt. Le revenu total en argent a été aussi de \$371,264.47, une augmentation de 21.04 p. cent.

L'actif total de la compagnie est maintenant de \$1,012,569 14, une augmentation de 23.28 par cent; de cette augmentation, \$166,278.00 ont été ajoutées au fond de réserve pour la protection des porteurs de polices, fond qui se trouve porté à \$794,707.00. Le surplus de l'actif de la compagnie sur son passif, y compris le capital, est de \$67,531.30, une augmentation de \$17,221.48, étant 53 pour cent du capital payée. L'augmentation aux fonds de réserve et de surplus, cette année, a été de 50 p. cent du revenu.

Les réclamations à cause de mort, par une singulière coïncidence, atteignent le même nombre qu'en 1894—31 mortalités sous 33 polices, représentant un montant de \$52,600.00 dont \$1000 était réassuré ailleurs. Les pertes par la mortalité ne sont pas seulement au-dessous des prévisions pour cette année, mais la continuation du taux favorable de la mortalité dans cette Compagnie depuis son organisation. Le refus, chaque année d'un grand nombre de demandes, démontre la surveillance rigoureuse exercée par nos directeurs médicaux dans le choix des risques.

Le rapport indépendant de M. D. Parks Fackler, l'actuaire consultant de la compagnie, est d'un intérêt sans précédent. C'est un résumé critique et de haute importance sur l'état et les conditions présentes de la compagnie venant d'un expert d'une célébrité universelle et un de ceux qui prennent le plus grand intérêt à la compagnie.

BUREAU DE

**DAVID PARKS FACKLER,**

ACTUAIRE CONSULTANT,  
20 RUE NASSAU

NEW YORK, 16 janvier 1895.

GEORGE GOODERHAM, Esq.,

*Président et aux Directeurs de  
la "Manufacturers Life Insurance Co."*

MESSIEURS,

Votre gérant-général, J. F. Jun-

kin, m'a suggéré que vous seriez désireux d'avoir mon opinion sur les progrès de votre compagnie; après un examen soigneux, j'éprouve beaucoup de plaisir à déclarer que votre rapport de l'actif, du passif et des transactions nouvelles pour l'année finissant le 31 décembre 1895, me fournit l'occasion de vous féliciter.

L'actif a augmenté de vingt-cinq pour cent, et un examen comparatif des items variés du rapport de l'année dernière, montre que la plus grande partie des profits provient de sources telles que prêts sur hypothèques ou garanties collatérales, débetures ou argent en banque.

Quoique vous ayez ajouté près de \$170,000 à votre fond de réserve votre surplus s'est accru d'au-delà de trente pour cent.

La compagnie a été pratiquement en opération guère plus de huit années et a, je crois, dépassé son million d'actif plus à bonne heure qu'aucune autre compagnie.

L'augmentation pour l'année dans le revenu des primes (20%), et dans les recettes d'intérêt (35%), est très satisfaisant, surtout si l'on y ajoute cette grande augmentation dans les nouvelles primes et les nouvelles transactions.

Ce progrès substantiel, en continuant de maintenir vos taux peu élevés dans les mortalités, amènera les plus excellents résultats pour tous ceux qui y sont concernés.

Votre très-respectueux,

(Signé) DAVID PARKS FACKLER,  
Actuaire Consultant.

M. Gooderham, en proposant l'a-

doption du rapport, s'est exprimé comme suit:

MESSIEURS,

" J'éprouve beaucoup de plaisir à proposer l'adoption de ce rapport. En ce faisant, je dois vous féliciter sur le fait que nous avons dépassé la démarcation des \$10,000,000 de polices en force, tandis que notre revenu, tant en primes qu'en intérêts excède le chiffre de \$1,000 par jour pendant toute l'année.

" En 1894, notre revenu était de \$306,715.63. En 1895, il a atteint la somme de \$371,264.47, montrant l'augmentation satisfaisante de \$64,548.84, ou plus de 21 par cent.

" En 1894, notre actif était de \$821,320.88, et en 1895 nous dépassons notre million, le chiffre exact étant de \$1,012,569.14, une augmentation de \$191,248.26 ou plus de 23 par cent.

" Nos pertes à cause de mort cette année se montent à \$51,360, ce qui est peu élevé, si j'en crois notre agent consultant, M. D. Parks Fackler, et vous remarquerez que le montant des intérêts que nous avons touché est suffisant pour payer au-delà de 76 pour cent de nos pertes, ne laissant que la somme de \$12,000 00 à payer par le produit d'autres sources de revenu.

" Le comité exécutif s'est efforcé de mettre le plus grand soin dans l'investissement des fonds de la compagnie, et ce fait vous paraîtra apparent quand je vous dirai que nos intérêts à payer et nos rentes sont moins que 1-7 de 1 pour cent de notre actif total.

" Tandis que les polices en force accusent une augmentation de \$1,089,721, le revenu des primes a

augmenté de \$54,360.88, ce qui montre que chaque \$1,000 de police ajoutées à nos assurances en force nous apportent une moyenne de \$50, ce qui est un résultat remarquable. Ceci prouve que les capitalistes et autres qui cherchent un placement dans une police ont assez de confiance dans l'habileté de la "Manufacturers" à leur assurer des profits en retour.

"Plus de \$3,000,000 de nouvelles affaires ne sont pas cueillies dans un champ limité, sans incursion de la part de nos officiers militants; mais nous avons mis tant de soin cependant à ne créer aucun ombrage parmi les autres compagnies, que nous vivons dans les meilleurs termes avec nos rivaux. La transaction des affaires d'assurance dans ces conditions est un vrai plaisir; en continuant cette tactique et employant des agents d'un caractère distingué aussi bien que le choix de nos affaires dans les bureaux, dans mon opinion, on prend ainsi la vraie marche pour fonder une compagnie grande et prospère.

"Comme les actionnaires l'ont sans doute appris, notre gérant, M. Ellis, a donné sa démission dans le cours de la première moitié de la présente année. Je pense que nous devons tous nous féliciter d'avoir été capable de nous assurer les services de M. J. F. Junkin, qui a été quelques années en charge de nos affaires dans la Province de Québec. La vaste expérience de M. Junkin, non-seulement dans notre compagnie, mais dans d'autres compagnies canadiennes très-importantes, et les succès qu'il a remportés, dans les assurances sur

la vie dans le passé, sont le meilleur garant que nous puissions avoir de la prospérité de notre compagnie dans l'avenir.

"Dans ce sens, il est juste pour M. Geo. A. Sterling, notre infatigable secrétaire qui a été sur la brèche dès nos débuts, et pour tous nos employés en général, de dire qu'ils se sont acquittés de leurs devoirs respectifs à la plus grande satisfaction du bureau."

M. S. F. McKinnon, vice-président, en secondant l'adoption du rapport, dit:

"Quand nous considérons le rapport et que nous voyons une augmentation dans tous les branches d'affaires, je pense que nous devons être fiers de la position de la "Manufacturers Life."

"En parlant de nos agents, je pense que nous avons grande raison de nous féliciter.

"Je puis seulement vous assurer, étant officier dans la compagnie, que les affaires au bureau central ont été suivies avec soin dans tous leurs détails. Le président est ici tous les jours et prend grand intérêt à la marche des affaires, et je suis sûr que nous pouvons nous attendre à de grands résultats dans l'avenir. Nous avons maintenant dépassé nos \$10,000,000 d'assurances en force, l'augmentation de l'actif, ainsi que le revenu de \$1,000 par jour, sans mentionner les prêts, etc., donnent une idée du travail exécuté. J'éprouve beaucoup de satisfaction à seconder ce rapport."

On vote des remerciements aux directeurs médicaux, vote qui est proposé par M. C. D. Warrén; secondé par M. T. G. Blackstöck, au-

quel répondit avec talent le Dr Ross.

M. J. D. Rolland, de Montréal, en proposant un vote de remerciements aux agents fait remarquer qu'il a vu à l'œuvre bon nombre d'officiers et d'agents de la compagnie, et sait qu'ils font tous leurs efforts, pour promouvoir ses intérêts. " Si, dit-il, nous avons dans la province de Québec une augmentation d'un tiers sur le revenu des primes, comparé au revenu de 1894, c'est aux agents que nous le devons. Dans la province de Québec, nous avons un revenu sur les primes en 1894 de \$42,900 et en 1895, il se monte à \$58,000, soit environ un tiers de surplus. Dans ces temps de crise et de difficultés commerciales, c'est un grand encouragement et un grand avantage de pouvoir montrer une augmentation dans les affaires. La règle générale est de nous représenter comme très-lent en affaire dans Québec; mais si nous sommes lents, du moins nous sommes sûrs.

" Dans la personne des directeurs, nous avons la garantie que les intérêts de la compagnie seront bien surveillés. Les directeurs de cette compagnie sont reconnus de puis longtemps comme des hommes habiles en affaires. C'est ce qui fait le succès de notre compagnie. Il n'a pas été seulement montré une augmentation dans le revenu, mais un progrès dans tous les autres départements. Ceci démontre l'efficacité de nos agents et de nos officiers, et c'est avec plaisir que je leur propose un vote de remerciements. Avec l'expérience de nos agents et les bons rapports que nous avons eus dans le passé, nous

pouvons nous attendre que cette compagnie continuera à marcher dans la voie du progrès.

M. R. L. Patterson, en secondant cette motion, a dit; j'ajouterai à ce que vient de dire M. Rolland, que nous avons non-seulement à lutter contre les temps durs; mais aussi contre une compétition très-vive; mais nous avons un personnel de première classe prêt à faire face à toutes les éventualités. Nos employés ont matériellement secondé notre corps médical et ils peuvent revendiquer une large part dans la moyenne si basse de nos mortalités: car ils ne se sont arrêtés qu'aux risques de première classe, et nous leur devons certainement de la reconnaissance pour la bonne besogne qu'ils nous ont faite. Ils sont exposés à une grande compétition et obsédés par les difficultés. Nous devons donc les appuyer et leur exprimer toutes nos sympathies "

M. A. E. Bradbury, au nom des agents, a répondu comme suit: " Nous savons apprécier les bienveillantes paroles qu'on vient de nous adresser. Le fait que les agents assistent le corps médical est trop souvent perdu de vue. Les affaires peuvent se passer frauduleusement au possible si elles ne sont pas assez surveillées par l'officier médical, c'est alors que l'agent peut être la sauvegarde de la compagnie. Non-seulement il peut être utile pour surveiller; mais aussi il verra non pas tant au volume d'affaire qu'à la classe qui doit être choisie. La " Manufacturers Life " a montré ce qu'elle pouvait dans le passé et il y a toutes raisons de croire qu'elle fera encore mieux

dans l'avenir. Nous avons l'aide des officiers et des examinateurs médicaux et nous savons apprécier ce qu'on vient de dire de nous."

M. James A Russell, de Chatham : — C'est la première fois que j'ai l'avantage de me trouver avec vous à l'assemblée annuelle et je constate avec plaisir que le rapport est un des meilleurs. Je fais partie de la compagnie depuis ses débuts. Tous ceux qui ont des intérêts dans la compagnie constatent avec satisfaction les progrès dans les opérations de l'année dernière."

L'échevin H. A. B. Calvert, de Guelph : "C'est avec plaisir que j'ai assisté à cette réunion annuelle et je trouve que le rapport de l'année dernière est des plus satisfaisants. Je suis certain que le président et les directeurs de l'année dernière ont droit à nos remerciements pour le soin qu'ils ont apporté dans l'exercice de leurs fonctions. C'est un motif d'intérêt pour tous les détenteurs de police. Ils sont un gage de confiance pour ceux-ci. Les agents peuvent prêter aide aux directeurs dans ce sens, spécialement dans les prêts, et exercer une grande influence dans l'intérêt de la compagnie. Je suis heureux de constater que chaque agent de la compagnie s'efforce d'aider au progrès commun. Ce sera mon objectif dans tous les temps et je n'ai pas de doute que tous les agents présents comme absents, s'efforceront de travailler dans ce but."

M. J. F. Junkin, gérant-général : "M. le Président et Messieurs : En répondant au vote de remerciements que vous venez de voter aux officiers et aux agents, je puis vous

dire que depuis neuf ans, je surveille les progrès de la "Manufacturers Life" et que je me rappelle parfaitement la surprise que cette compagnie a soulevé dans le public canadien en transigeant dès sa première année un immense chiffre d'affaires. Depuis le progrès de l'exécutif a été si digne de remarque et si constant, que tous ceux qui ont dirigé dans ce sens leur attention ne sont pas venus à une autre conclusion que la "Manufacturers" est destinée dans un avenir prochain à prendre rang parmi les compagnies canadiennes les plus importantes. C'est pour cette raison que le gérant actuel a décidé de s'identifier au succès de cette compagnie prospère, résolu, si c'est nécessaire, à travailler des années pour atteindre à la position à laquelle vous l'avez si généreusement appelé.

"Comme c'est la première fois que j'ai l'occasion de m'adresser aux actionnaires, vous avez intérêt à connaître ma règle de conduite dans l'avenir. En premier lieu, je suis un partisan de la division du travail en s'assurant les services des meilleurs employés qu'on puisse trouver, chacun, comme aux départements supérieurs, étant responsable de son propre département. Le gérant qui s'efforce de trop voir lui-même aux détails se trompe étrangement et fourvoie ses employés, quoique sans le savoir, en leur donnant les services d'un clerc quand il devrait leur donner ceux d'un administrateur. Je ne rechercherai pas seulement des hommes habiles dans les bureaux aussi bien que parmi les agents ; mais des hommes droits et d'une parfaite intégrité. Le chiffre d'affaires que vos agents

vous ont assuré pendant 1895, notwithstanding la dépression financière, démontre éloquemment leur habileté et j'ai beaucoup de plaisir à déclarer qu'ils rencontrent les autres conditions.

" Le surintendant, M. R. Junkin, a fait de la bonne besogne en poussant l'organisation de la propagande par les agents, et dans tous les cas les nouvelles recrues qu'il s'est attachées sont des personnes d'éducation et reconnues comme fermes dans les affaires; car il est imbu de cette idée qu'un agent médiocre est toujours cher à aucun prix.

" Nous ne recherchons pas une récolte de champignons, mais un développement sain sur toute la ligne. Un taux de prime plus élevé a été adopté et mis en force au premier de l'an, basé sur le 4 pour cent, tableau hm., au lieu de 4½ pour cent, comme ci-devant; car toutes les indications tendent à démontrer que le taux de l'intérêt dans ce pays va en déclinant. Ce sera notre but, non pas tant de montrer un gros volume d'affaires nouvelles, que de nous assurer des affaires qui, une fois entrés dans nos livres, y resteront; en d'autres termes, nous regarderons à la qualité avant la quantité.

" Plusieurs de nos agents sont ici présents; mais nous nous proposons de tenir, pendant la vacance d'été, une convention de tous nos agents généraux et de nos inspecteurs où nous aurons plus de temps pour consacrer quelques jours à une discussion qui portera ses fruits, et à donner nos instructions. En réunissant ainsi annuellement tous nos agents pour les échanges d'idées, nous espérons développer de

plus en plus l'esprit de corps existant maintenant parmi eux, et nous donner des employés meilleurs, du travail desquels dépend le succès de la compagnie. Aucun sujet que celui du bureau médical, ne mérite plus l'attention que la classe des riches dans les livres de la compagnie; de là le taux des mortalités, qui dépend largement de nos agents, qui, naturellement enregistrent les affaires parmi la classe de ceux dont les habitudes de vie sont les mêmes que les leurs. De là l'importance d'être représenté par des hommes de caractère.

" Votre vote de remerciements à l'adresse de notre état major, et des autres officiers, est bien mérité. Pour la courtoisie, l'efficacité et l'attention aux affaires, nul ne peut les surpasser. M. Sterling, le secrétaire, est l'hôte de lui-même, et s'il parle aussi bien qu'il agit, et avec autant d'effet, il pourrait certainement vous entretenir le reste de l'après-midi "

M. Geo. A. Sterling, secrétaire: " M. le Président et messieurs, je vous remercie, au nom des officiers du bureau, pour la courtoisie des sentiments exprimés dans votre motion. Dans tous les temps, nous nous sommes efforcés de travailler dans les meilleurs intérêts de la compagnie. Je vous assure de la loyauté des officiers et de l'intérêt pris personnellement par chacun d'eux pour aider au progrès et à prospérité de la compagnie.

" Comme vous l'a dit le gérant-général, j'appartiens à la compagnie depuis ses débuts et ai eu le plaisir d'entrer dans nos registres les détails de la première police émise, qui était au montant de \$50,000

sur la vie de votre président et qui aujourd'hui trouve dans ces mêmes registres des assurances en force au montant de dix millions et demi, rapportant un revenu d'au delà de \$300,000, une récolte qui devra être profitable à tous. Aujourd'hui donc la compagnie est forte, financièrement parlant, avec un actif d'un million, un surplus respectable sur son passif, et les actionnaires et les détenteurs de polices recevant un dividende libéral sur leurs mises de fonds."

MM. Sherman, E. Townsend et H. S. Stephens, sont réélus auditeurs et les messieurs dont les noms suivent forment le bureau pour l'année courante :

George Gooderham, Président ; S. F. McKinnon, premier Vice-Président ; A. F. Gault, second Vice-Président ; E. J. Lennox, T. G. Blackstock, R. R. McLennan, M. P., R. L. Patterson, W. H. Storey, Robert Archer, D. D. Mann, Dr. James Mills, Robert Crean, A. E. Gooderham, C. D. Warren, juge en chef, Hon. Théodore Davie, Hon. J. A. Ouimet, Henry Lowndes, J. D. Rolland.

A cette phase de l'assemblée, les directeurs présentent à M. Geo. Gooderham son portrait à l'huile, dû au pinceau de M. E. Wyley Grier, de Toronto. En faisant cette présentation au nom des directeurs, M. S. F. McKinnon s'est exprimé comme suit : — M. Gooderham, c'est mon devoir aujourd'hui — quoique ce devoir dû être rempli par un autre et qu'il m'a été dévolu au dernier moment — de vous présenter cette œuvre d'art, parce que quelques-uns de vos collègues-directeurs ont pensé que les grands

services que vous avez rendus à la compagnie leur faisait une obligation de vous faire une telle présentation. Cette démonstration a été confinée aux seuls directeurs qui en ont adopté l'idée avec enthousiasme. C'est pour moi une grande satisfaction de dévoiler ce portrait en votre présence et de vous redire ce que vous avez fait pour nous engager à en agir ainsi, si je suis bien à la hauteur de la tâche. C'est votre droit d'en faire ce que vous désirez ; mais s'il vous plaît de le laisser orner la salle de la compagnie, nous pourrons le voir à côté de celui de votre prédécesseur, feu sir John A. McDonald et autres personnages marquants, qui seront ajoutés à mesure que nous avançons dans l'avenir."

M. Gooderham a répondu : " Je ne sais comment vous exprimer ma gratitude pour le grand honneur que vous me faites en me présentant ce portrait. Il a d'autant plus de valeur pour moi, qu'il me démontre que mes efforts ont été appréciés. Je me suis efforcé de consacrer mon énergie au succès de cette compagnie et il est possible que ce but ait été atteint. Il n'y a pas beaucoup de compagnies dans une meilleure situation que la nôtre aujourd'hui et je puis manifester l'espoir que son succès se continuera dans l'avenir.

" J'éprouve beaucoup de plaisir à présenter ce portrait à la compagnie, afin qu'il soit placé à côté de celui de mon illustre prédécesseur, sir John A. Macdonald, et j'ai confiance que personne n'aura de raisons pour empêcher mon identification avec la compagnie.

" Je ne puis pas dire que je ne

**Bilan de la "Manufacturers Life Insurance Company" pour l'année  
finissant le 31 décembre 1895.**

**CAISSE.**

A Argent en mains et en banque au 31 décembre, 1894. \$ 39,210.03 " pour primes..... 332,018.94 " pour intérêt..... 39,141.90 " pour loyers..... 103.57 " par primes payées d'avance..... 80.03 " " placements (investments) soldés.... 43,437.50	Par dépenses ..... \$ 54,480.91 " Commission et salaires aux agents..... 75,700.15 " Effets de bureau..... 597.37 " Réclamations à la mort... 43,469.45 " Rachats de polices..... 6,371.23 " Dividendes payés aux porteurs de polices..... 624.73 " Dividendes payés aux actionnaires..... 5,092.80 " Primes payées à d'autres compagnies pour réassurances..... 7,649.67 " Placements..... 210,085.78 " Argent en mains et en banques..... 49,919.03
\$453,992.03	\$453,991.93

**FEUILLE DE BALANCE.**

PASSIF.—1895		ACTIF —1895	
A Réserve Hm. 44.....	\$794,707.00	Hypoth. sur biens immeubles	\$631,241.59
" Honoraires médicaux.....	1,897.57	Biens immeubles.....	4,100.00
" Primes payés d'avance.....	3,346.83	Bons du Dominion.....	52,625.00
" Réclamations à la mort non encore constatées.....	17,000.00	Déb. ntures municipales.....	124,428.24
" Valeur équitable des bonus impayés.....	766.44	Intérêt sur vie.....	567.01
	<u>\$817,717.84</u>	Réversions.....	7,460.00
" Surplus sur compte de porteurs de polices.....	194,851.30	Billets recevables.....	657.00
	<u>\$1,012,569.14</u>	Prêts sur polices.....	30,886.28
A capital stock payé.....	\$127,320.00	Ameublement de bureau	\$5,597.37
NOTE :—Pour la sureté des porteurs de police, la compagnie détient : Actif (tel que feuille de balance).....	\$1,012,569.14	Moins ce qui est mentionné ailleurs.....	597.37
A ajouter— Capital stock non appelé....	493,080.00		<u>5,000.00</u>
	<u>\$1,506,249.14</u>	Balance des agents.....	3,734.42
Dont il faut retrancher :— Réserve \$794,707, pertes par mortalité etc., comme ci-dessus au 31 décembre.....	817,717.84	Dû par les hypothécaires sur primes contre le feu, etc.....	1,139.75
Surplus comme sécurité des porteurs de police.....	\$688,531.30	Intérêt dû.....	\$1,324.65
		Intérêt accru.....	14,979.05
			<u>16,303.70</u>
		Primes maintenues { Moins..... \$59,629.25 { coût de { la col- Déférées { lection.... 24,876.66	84,506.21
		(Réserve des primes maintenues et déferées inclus dans le passif.)	
		Argent en main et en banques..	49,919.94
			<u>\$1,021,259.14</u>

Nous avons examiné les livres, les documents, les pièces justificatives (vouchers) représentant le compte de revenu précédent et aussi chacun des titres de propriétés mentionnées dans la feuille de balance ci-dessus et avons trouvé le tout correct. :

SHERMAN E. TOWNSEND, } *Auditeurs.*  
H. S. STEPHENS, }

Nous, soussignés, certifions par le présent que nous avons examiné les sécurités détenues par la compagnie et trouvé le tout correct.

T. G. BLACKSTOCK, } *Comité d'audition*  
ROBT. CREAN, } *du bureau.*

connaissais pas cette toile auparavant. Ma femme est d'avis que j'y parais un peu trop vieux. C'est pour elle une pensée très-naturelle. Cependant l'artiste est ici et il sera capable d'expliquer le traitement qu'il m'a fait subir. Je vous suis infiniment reconnaissant de l'honneur que vous avez bien voulu me faire."

Il y a eu une réunion des directeurs aussitôt après l'assemblée des actionnaires, à laquelle M. Gooderham a été élu président, et Messieurs S. F. McKinnon et A. F. Gault, vice-présidents pour l'année courante. M. M. Robert Archer, A. F. Gault, Hon. J. A. Ouimet, R. R. McLennan, M. P., J. D. Rolland et N. Strachan ont été nommés pour former le bureau local de la province de Québec. L'assemblée s'est alors ajournée.

**Police dite de " Pension viagère. "**

Quoiqu'il existe déjà un grand nombre de divers genres d'assurances établies dans le but de rencontrer les différents besoins du public, la "Manufacturers Life Co." a cru qu'une police d'assurance renfermant les qualités suivantes devenait nécessaire :

- 1<sup>o</sup> Une police pour l'obtention de laquelle on n'exigerait aucun examen médical ;
- 2<sup>o</sup> Où l'on pourrait s'assurer quelque secours pour ses vieux jours ;
- 3<sup>o</sup> Où l'on se créerait une pension certaine pour la vie ;

4<sup>o</sup> Enfin où les bénéfices pendant la vie seraient grandement accrus en diminuant les bénéfices en cas de mort.

Pour rencontrer ces divers avantages, une Police dite de " Pension viagère " a été spécialement créée.

**Aucun examen médical.**

Un des plus grands avantages de cette police — qui constitue ainsi une rente viagère — est bien cette condition de l'examen médical qui n'est pas requis. Cette condition a toujours été un des plus grands obstacles à la liberté des compagnies d'assurances, et a privé des milliers de personnes des bienfaits d'une assurance. Cette importante condition est suffisante pour assurer le succès de ce genre de polices.

**Un revenu assuré de son vivant**

D'après les termes même de la police créant une pension viagère, toute personne peut s'assurer une pension pour le reste de ses jours à partir de 45 ans, et cela pour un montant au choix du solliciteur, de \$100 à \$10,000 par année.

**Bénéfices en cas de mort**

Le but principal de la pension viagère est d'assurer pour le montant de la prime payée, le grand profit personnel pendant la vie au porteur d'une police. C'est pourquoi l'assurance présente sur la vie

*Police d'assurances sur la vie*  
*Manufacturers Life Co.*

est-elle de considération secondaire et réduite au montant total des primes payées. Ainsi, supposons que la mort survienne en aucun temps avant que le détenteur d'une police ait terminé le paiement de ses primes, toutes les sommes qu'il aura ainsi payées seront intégralement remboursées à ses héritiers.

### Diligence et Courtoisie

Princeton, 24 août 1895.

A la "Manufacturers Life Ins. Co.,"  
Toronto, Ont.

Chers Messieurs,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la somme de deux mille (\$2,000) dollars, plein montant de la police No 6,443, sur la vie de feu mon père, par la voie de votre agent général, M. James Smiley.

Permettez-moi de vous remercier pour la manière prompte et courtoise avec laquelle vous avez effectué ce paiement. J'apprécie votre façon d'agir et la présente en est un faible témoignage.

Votre dévoué,  
C. P. COLLINS.

Charlottetown, 18 juillet 1895.

A la "Manufacturers Guarantee  
and Accident Ins. Co.," Toronto.

Messieurs,

C'est avec plaisir que j'accuse réception de votre chèque de \$175, montant entier de ma réclamation pour indemnité selon ma police prise en mars dernier.

Je puis recommander votre compagnie parmi celles qui paient les réclamations en entier, sans compromission d'aucune sorte.

Votre très-dévoué,  
H. P. McNEILL.

QUÉBEC, 9 oct. 1895.

A J. G. BRUNEAU, ECR.

Agent "Manufacturers  
Accident Ins. Co."  
Québec.

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception d'un chèque de votre compagnie de \$375.00 pour sept semaines et demie d'indemnité lors de l'accident dont j'ai été victime en août dernier.

Mes remerciements pour votre diligence à payer.

Votre dévoué,  
A. KEROACK.

Papineauville, 2 oct. 1895.

A. E. BRADBURY, ECR.,  
gérant du district,  
Manufacturers Life Ins. Co.

Cher monsieur,

Je désire accuser réception d'un chèque de la "Manufacturers Life Insurance Co." pour la somme de \$1,000, montant entier de la police No 13,084, sur la vie de feu mon mari, Joseph Alfred Grondin. Tous mes remerciements pour votre attention dans cette affaire et à la compagnie pour sa diligence.

Je demeure votre dévouée,  
CÉLINA BLAIS.

### Les primes payées d'après l'ancien système sont excessives

Tel est le cri ordinaire des administrateurs des sociétés de bienfaisance et de secours mutuels. A cette assertion erronée, la *Insurance and Finance Chronicle*, de Montréal, répond d'une façon si péremptoire, que nous nous faisons un devoir de reproduire son article.

“ Les partisans du système mutuel affirment constamment que les primes exigées d'après le vieux système sont excessives. Ils prétendent que les compagnies accumulent des fonds de réserve considérables. Nous disons hardiment que ces fonds ne sont nullement nécessaires et qu'ils ne sont jamais requis. Les hommes d'affaires savent à quoi s'en tenir à cet égard et nous nous proposons de leur soumettre quelques faits de nature à leur aider à se former un jugement intelligent sur cette question.

“ En premier lieu, les fonds de réserve ne sont pas imposés arbitrairement ou inutilement; mais ils sont rendus nécessaires par les lois du Dominion, des États-Unis, de la Grande-Bretagne, et chaque compagnie doit avoir en mains ce montant, sinon elle est tout simplement déclarée insolvable; nous le répétons, elle est déclarée insolvable et mise en liquidation, si elle ne possède pas des biens suffisants pour représenter ces fonds de réserve.

“ Mais si les compagnies d'assurance régulières sont légalement tenues de posséder en mains tels fonds de réserve, pourquoi la même

règle ne s'applique-t-elle pas aux sociétés de secours mutuels? Pour la simple raison que les compagnies ont limité elles-mêmes le revenu et par leur contrat de police ne peuvent augmenter le montant de la prime au-delà du montant exigé en premier lieu, tandis que les sociétés de secours mutuels ont le droit d'élever la prime à un chiffre aussi haut que la mortalité des vieilles personnes le rend nécessaire, ce qui, nul doute, rend ces charges bien souvent aussi onéreuses que celles des compagnies faisant affaires d'après le vieux système. Il ne peut être mis en doute que la mortalité augmente d'une façon alarmante parmi les personnes sur la fin de la vie. Nos tableaux de mortalité démontrent qu'il en coûte trois fois plus cher pour un risque de \$1,000 à l'âge de 60 ans qu'à celui de 40, cinq fois plus à 67 ans, dix fois à 76, et ainsi de suite si l'âge est plus avancé. Le système de ces sociétés de secours mutuels est d'élever la prime d'année en année pour faire face à cette augmentation, tandis que dans le vieux système, on n'a qu'un tarif uniforme et qu'on accumule dans les premières années de chaque police une réserve dans le but de pourvoir aux mortalités excessives des dernières années. Tel est, en raccourci, la différence entre les deux systèmes.

“ Mais nous avons dit qu'on ne touchait point à ces fonds de réserve et que par conséquent ils n'étaient pas requis. Est-ce bien le cas? Laissez nous répondre à la question par un appel à l'expérience. Prenons, par exemple, les compagnies anglaises. Ont-elles trouvé

nécessaire d'employer ces réserves au paiement des réclamations ? Le tableau suivant, qui ne donne cependant que le chiffre d'affaires de quelques compagnies prises au hasard, va répondre pour nous :

Compagnies.	Quand fondée.	Revenu des primes.	Réclamations.	Réclamations excédent primes de
Economic.....	1808	\$ 453,580	\$ 511,585	\$ 58,005
Law Life.....	1823	1,066,040	1,710,680	644,640
La., & London & Globe.....	1836	1,122,250	1,316,480	224,230
National Provident	1835	1,311,360	1,645,870	334,510
Royal.....	1845	1,269,460	1,305,905	36,445
Scottish Union and National.....	1841	1,422,190	1,466,820	44,630

“ Si aucune des compagnies d'assurance sur la vie faisant affaires parmi nous cessait d'émettre de nouvelles polices, pour ne s'occuper que de percevoir les primes et de payer les réclamations existantes, tous les fonds de réserve y passe-

raient, et quand le dernier porteur de police mourrait, le dernier montant du fond de réserve servirait à payer cette dernière réclamation.

“ Comme exemple d'une compagnie cessant de transiger de nouvelles affaires, nous citerons le cas de l'“ Argus Life,” de Londres. Cette compagnie était dans des conditions financières parfaites; mais par suite de divergence d'opinion parmi ses actionnaires, il fut décidé de ne plus émettre de nouvelles polices pour s'en tenir simplement aux affaires en cours. Il y a quinze ans, son fond de réserve était de près de \$2,500,000. Cette réserve est maintenant réduite à \$1,500,000, et dans un avenir rapprochée, elle sera complètement éteinte. Mais par ce système même, la compagnie a été en mesure de payer intégralement toutes les réclamations. Il n'y a pas de sociétés de secours mutuels ou sur le système Homan qui pourraient cesser d'émettre ainsi de nouvelles polices et conduire ses affaires dans une telle voie.

“ Mais si dans le système à prime fixe un montant de \$25 à \$30 par \$1,000 est suffisant pour rencontrer toutes les pertes à cause de mort, que dire de la prétention des sociétés de secours mutuels qui assurent faire face à leurs engagements avec une simple fraction de ce montant ? Nous croyons avoir dit déjà que dans les compagnies d'assurance sur la vie, le tarif à cause de mort ne dépasserait jamais \$6 ou \$8 par \$1,000. Ces chiffres ont cependant été portés à \$10 et maintenant à \$12. Cette assertion est basée sur le fait que les derniers taux ont été suffisants pour couvrir

les pertes de toutes les compagnies d'assurance sur la vie, canadiennes et américaines. Ces gens ignorent l'objection raisonnable que les compagnies sur ce continent étant encore à l'état d'enfance et les compagnies auxquelles ils font allusion étant merveilleusement progressives et n'ayant dans leurs livres que très peu d'assurés rendus à la vieillesse, nécessairement leurs mortalités sont clairsemées pour quelque temps.

“ Nos lecteurs auront peine à nous croire si nous leur affirmons que la moitié des risques enregistrés dans les livres des compagnies canadiennes et américaines, représentent en moyenne une durée de moins de cinq ans.

“ En consultant les rapports du gouvernement américain, nous trouvons pour l'année 1878, un montant d'affaires de \$1,444,000,000, tandis qu'en 1888, ce montant atteint le chiffre de \$3,173,000,000.

“ En 1878, au Canada, les risques se montent à \$85,000,000, tandis qu'en 1888, ils s'élèvent à \$211,000,000, soit une augmentation de \$126,000,000.

“ Mais qu'avons-nous besoin d'épiloguer sur le sujet ? Laissez-nous de nouveau tourner nos regards vers l'Angleterre, où les compagnies sont fondées depuis longtemps, et où l'on sait inévitablement bien établir le chiffre de la mortalités.

“ Le petit tableau suivant parle par lui même :

RÉCLAMATIONS ANNUELLES A CAUSE DE MORT DANS LES COMPAGNIES ANGLAISES.

Compagnies	Année finissant.	Montant total assuré.	Réclamations à la mort.	Taux par \$1,000
National Provident.	1887	\$ 55,253,280	\$1,645,870	29.79
Standard.....	1888	104,032,345	5,274,110	31.50
Economic.....	1887	46,500,000	1,641,715	35.30
Royal Exchange.....	1888	24,000,000	873,685	36.40
Law Life.....	1886	35,500,000	2,074,375	58.60
Amicable.....	1885	1,360,000	114,450	86.00
Argus.....	1885	2,400,000	227,235	94.70

“ Il ne faut pas oublier que les taux ci-dessus sont des moyennes et qu'ils couvrent tous les âges, jeunes ou vieux, des personnes assurées par ces compagnies. Quand nous songeons que la plus grande partie de ces polices est émise sur la vie de jeunes personnes, avec une mortalité qui porte les taux à \$10 par \$1,000, nous constatons du coup que le tarif exigé des vieux membres doit être énorme. Quelle

compagnie de secours mutuels pourrait se maintenir dans de telles circonstances ? Si le coût d'une assurance était réparti suivant cet âge, les vieux membres auraient à payer de \$100 à \$200 de prime par année par chaque \$1,000, et ceci pour une assurance temporaire seulement. Ils ne le pourraient et la société s'effondrerait. Si, d'un autre côté, le prix de l'assurance n'était pas distribué suivant l'âge, les plus jeunes membres ne consentiraient pas à payer peut-être \$30 par année pour avoir une police, quand ils pourraient se procurer aussi bon ou meilleur pour une fraction du prix ailleurs."

"Encore dans ce cas ce serait la ruine de la société."

"Il n'y a qu'une certitude de stabilité, c'est celle qui est fournie par le moyen des grands fonds de réserve. Ceux-ci permettent de faire face aux éventualités dans le cas de la mortalité excessive dans les dernières années de l'existence. C'est exactement le système des compagnies que nous préconisons."

### Une lettre digne d'attention

(Voir plus haut une lettre signée D Carr.)

"Nous attirons ce matin l'attention de nos lecteurs sur une lettre de M. David Carr accusant réception du paiement d'une police d'assurance sur la vie de feu Théodore Carr, police émise par la "Manufacturers Life," de Toronto. On se rappellera que cet estimable jeune homme était parti un bon matin dans sa chaloupe pour une excursion de pêche à Stanhope et qu'il n'a jamais été revu depuis. Son em-

barcation fut trouvée à la dérive en mer par M. Watt et son fils, de Tracadie. On pensait généralement que l'assurance ne serait pas payée. La "Manufacturers Life" s'est montrée orgueilleuse de faire droit à cette réclamation aussitôt après la preuve de cette disparition, quoique, dans l'espèce, il fut impossible de fournir des témoignages positifs, personne l'ayant vu se noyer et que le cadavre n'ait pas été trouvé. Nonobstant ces faits, la compagnie a payé la réclamation entière. Sous de telles circonstances, cette compagnie mérite certainement les plus grandes félicitations.

— *The Guardian*, de Charlottetown, I. P. E.

— o —

### Le fantôme de la mendicité

Ton infâme spectre de mendicité m'a toujours poursuivi depuis que je suis homme ; viens alors, au nom du diable, et laisse-moi voir ce qu'il y a en toi ! Laisse l'âme de l'homme qui possède en elle l'éternité pendant quelques années se flétrir devant toi !

THOMAS CARLYLE.

Aucun homme ne peut rester en face de l'éternité pendant quelques années ! que dis-je ! pas même quelques jours ! Et quelles sont ses terreurs ! Quoi ! à toute créature pensante, à tout honnête homme, la simple pensée du besoin sur ses vieux jours est un tourment toujours présent ! Et Carlyle, dans son laconique langage "l'âme de l'hom-

me qui possède en elle l'éternité pendant quelques années," ne fait qu'une confusion de mot.

La vie passée, présente, à venir, n'est qu'une terrible dépense, la dépense de la vie elle-même. Nous avons vu des hommes travaillant comme des esclaves, se refusant à eux-mêmes et à leurs familles ce léger confort, ces petites douceurs de la vie qui jettent quelque lumière dans l'existence humaine, dans le but de mettre quelque chose de côté pour les jours sombres et qui ont laissé derrière eux bien moins que ce qu'ils se seraient assurés en prenant une police à la "Manufacturers Life," surtout si l'on songe que cette police leur aurait coûté moins que \$15 par année.

Le gain, en tant que prévision pour l'avenir, n'est qu'une immense absurdité, parce que ses meilleurs résultats sont tout simplement problématique. Vous épargnez pour les mauvais jours; il vous en coûte TOUT CE VOUS POUVEZ sauver par semaine ou par mois, et vous n'arriverez jamais à remplir vos intentions. Quelle absurdité! quand la "Manufacturers Life" peut vous garantir autant que vous pourrez économiser dans votre vie à un prix, par \$1,000, moindre que la dépense de vos cigares ou autres dépenses du même genre.

Voyez un de nos agents à ce sujet.

"Manufacturers" { Life  
Insurance  
Company.  
63 rue Yonge (Coin Colborne)  
Toronto, Canada.

### AXIOMES

Une bonne assurance sur la vie vaut de l'or à dix-huit carats. Si vous désirez vous l'assurer, vous devez la payer.

Il n'y a pas de déception, ni de surprise dans les assurances sur la vie. Vous ne pouvez en réduire le coût jusqu'à ce que vous ayez pris les moyens de reculer le terme de la mort.

Le coût net est toujours le même. Il est aussi constant que le mouvement des planètes.

Vous ne pouvez acquitter l'assurance sur la vie d'un homme avec des paroles. La compagnie qui assure doit être payée comptant.

Les assurances sur la vie ont été au début une taxe sur la vie au bénéfice des héritiers de la mort.

Il s'ensuit que vous ne pouvez avoir ce qu'on appelle une assurance sur la vie que si vous donnez autre chose que ce qui est appelé prime.

Défiez-vous des personnes qui ne vous parlent que des assurances sur

la vie à bon marché. Pesez bien leur boniment avant de vous engager envers elles.

Quand vous vous assurez, examinez d'abord la garantie qui vous est offerte. Vous n'avez pas besoin de laisser après vous la perspective d'un procès au lieu d'argent comptant.

Et n'oubliez pas qu'en assurances, vous ne devez vous attendre à recevoir quelque chose si vous ne donnez rien. Une compagnie d'assurance qui consent un risque doit

recevoir une considération en retour.

Quand vos primes sont dues, ne grommeler pas en disant que votre assurance vous coûte trop cher.

Payez promptement, comme un homme. Payez votre prime comme vous payez un billet à la banque. Payez-la avant le médecin, le boucher ou l'épicier.

C'est l'essence de toutes vos obligations. C'est une dette contractée envers vos enfants. C'est un acte de foi et une œuvre d'amour.

## COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE "THE MANUFACTURERS"

PRESIDENT: GEO. GOODERHAM, Toronto.

VICES-PRESIDENTS { S. F. MCKINNON, Toronto.  
A. F. GAULT, Montréal.

DIRECTEUR GÉRANT: J. F. JUNKIN.

INSPECTEUR DU DÉPARTEMENT FRANÇAIS: J. T. LACHANCE.

### DIRECTEURS POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC.

A. F. GAULT, Président de la Canadian Colored Cotton Mills Co., Montréal.

ROBT. ARCHER, Ex-Président du Board of Trade, Montréal.

HON. J. A. OUMET, Ministre des Travaux Publics, Ottawa.

A. G. McBEAN, Marchand de Grains, Montréal.

Ex-Echevin J. D. ROLLAND, Manufacturier de Papier, Montréal.

R. R. McLENNAN, M. P., pour Glengarry.

D. D. MANN, Contracteur.

WM. STRACHAN, Manufacturier.

L. A. WINTER, Caissier; 162, rue St. Jacques, Montréal.

Agent.